

Programme de formation

Concevoir et animer une formation

*Vous êtes expert dans un domaine et vous êtes contacté pour intervenir en formation ?
Vous souhaitez proposer votre expertise en formation ?*

Grâce à cette formation-action, à partir de votre projet de formation ou d'une formation que vous voulez améliorer, vous apprendrez à définir des objectifs pédagogiques et des méthodes adaptées à la construction et à l'animation de vos formations, dans le respect de la certification Qualiopi.

- 10 et 11 octobre 2024 à Lyon (Arapole)
- 13 et 14 mars 2025 à Paris
- 10 et 11 juillet 2025 à Paris

Date :

Lieu :

Durée : 14.00 heures (2.00 jours)

Profils des apprenants

- animateurs
- conseillers
- agents de développement agricole
- agriculteurs / agricultrices expert

Prérequis

- Apporter un projet de formation ou une formation à améliorer : ce sera le fil conducteur de votre apprentissage pendant toute la session.

Qualité et Indicateurs de résultats

AVIS des participants en 2023 : Déroulement : 9,4/10 - Contenu : 8,5/10 - Organisation : 9/10 - Les points forts de cette formation : « Contenu très intéressant et diversité des supports utilisés en lien avec les projets de formation de chacun. »

Indicateurs de résultats

AVIS des participants en 2023 : Déroulement : 9,4/10 - Contenu : 8,5/10 - Organisation : 9/10 - Les points forts de cette formation : « Contenu très intéressant et diversité des supports utilisés en lien avec les projets de formation de chacun. »

Objectifs pédagogiques

- Comprendre la place du face-à-face pédagogique, en présentiel et en distanciel, dans un dispositif de formation.
- Connaître les méthodes et postures adaptées à la pédagogie pour adultes.
- Maîtriser le cadre et les nouvelles règles de la réforme de la formation professionnelle.
- Savoir bâtir son action de formation (cahier des charges, objectifs pédagogiques et choix des méthodes).

Contenu de la formation

- Définition des mots de la formation, repérage des acteurs, des métiers.

- Animateur, conseiller, formateur : les différences de métiers, de rôles, et de postures.
- Les règles de l'apprentissage et de la pédagogie pour adultes.
- Les différents types de savoir et de compétences, l'identification des liens entre le formateur, le bénéficiaire et leurs rapports au savoir.
- Définition d'un objectif de formation, des objectifs pédagogiques et d'une progression pédagogique.
- Le scénario pédagogique d'une formation.
- Expérimentation de différentes méthodes pédagogiques et analyse de leurs effets.
- Animation d'une formation et gestion des participants.

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

La formatrice est Muriel ASTIER.

Après un master "Responsable de formation pour adulte" et "Analyse du travail et développement des compétences", Muriel a continué à approfondir le champ du codéveloppement, de la théorie des organisations (Eric Berne), de l'analyse transactionnelle (cours 201, cours 102 et didactique-supervision), de la médiation.

Retrouvez son CV flash ici : https://trame.org/wp-content/uploads/2023/01/ASTIER-Muriel_CV-Flash-2022.pdf

Moyens pédagogiques et techniques

- Approche expérientielle : Les formations apportées par les participants servent de supports durant la formation.
- Méthodes pédagogiques actives basées sur des mises en situation, des exercices individuels, en binômes et des partages d'expériences.
- Apports sur les théories de l'apprentissage, les leviers de la motivation d'apprentissage, les différentes familles et approches pédagogiques.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Les capacités acquises seront évaluées en début et fin de formation par un questionnaire individuel d'auto-positionnement.
- Evaluations orales collectives intermédiaires et à la fin de chaque journée.
- Evaluation de la satisfaction et évaluation des acquis (questionnaire individuel écrit) en fin de formation.
- Feuilles de présence signées par 1/2 journée par le stagiaire et le(la) formateur(trice).
- Délivrance du certificat de réalisation attestant du parcours de formation réalisé.

Coût pédagogique : 550.00 € net de taxes par personne

(hors frais de déplacement et d'hébergement)

Accessibilité

Les formations Trame sont accessibles à tous.

En cas de besoin d'un aménagement particulier, que ce soit au niveau matériel ou pédagogique, contacter Christine FERRIER, référente handicap : accessibilite@trame.org - 07 69 80 09 54.

Sensibilisées au sujet du handicap, nos équipes répondront à vos demandes tout au long de la formation,

Pour nous contacter :

Responsable Formation : Christine Ferrier 07 69 80 09 54 - formation@trame.org

Conditions Générales de Vente

Désignation

Trame est un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 6 rue de la Rochefoucauld - 75009 Paris.
Trame met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à Paris et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles Trame s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.
Trame peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGS applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, prévue par l'article L.6111.1 du code du travail.

Article 3 : Documents contractuels et validation des inscriptions

Pour chaque formation, Trame s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné.

L'inscription à la formation ne sera effective qu'à réception du bulletin d'inscription et du règlement.

Pour les clients personnes morales : la prestation fait l'objet d'une convention de formation entre les deux parties.

Pour les personnes physiques : sur demande, un contrat de formation est fourni pour signature des deux parties..

Article 4 : Modalités de financement

Les prix sont indiqués sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation. Ils sont nets de taxes, Trame n'étant pas assujettie à la TVA pour ses activités de formation.

Article 5 : Prise en charge par un organisme tiers

Contributeur VIVEA

Si votre financeur de formation est VIVEA, il est de votre responsabilité de vérifier votre éligibilité à VIVEA (vérifiable sur votre espace personnel MSA).

Les formations éligibles au titre de la formation professionnelle continue font l'objet d'une demande de financement auprès de VIVEA par trame.
Les formations non éligibles sont refacturées au bénéficiaire ou au commanditaire, conformément au devis.

Pour les formations éligibles, les frais non pris en charge par VIVEA, sont également refacturés.

Salarié ou autre public

Avant tout engagement, l'employeur s'assure, auprès de son OPCO de référence, du dispositif de formation professionnelle mobilisable et de la procédure administrative à suivre.

Il appartient au client :

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné ;
- d'indiquer explicitement sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse.

Trame émet l'ensemble des documents nécessaires à une demande de prise en charge auprès de l'OPCO : programme détaillé, devis, convention ou contrat de formation, feuille d'émargement, certificat de réalisation

Article 6 : Modalités de règlement

Le règlement de la formation s'effectue à réception de la facture par chèque à l'ordre de Trame ou par virement bancaire. Une modalité de paiement d'acompte de 30% pourra être demandée selon les formations.

Article 7 : Interruption ou annulation du stage

En cas de nécessité, Trame se réserve la possibilité d'annuler ou reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Tout report ou annulation est communiqué au minimum 15 jours avant la date prévue de la formation.

Sauf cas de force majeure motivée, toute absence non motivée du bénéficiaire, ou annulation par le commanditaire reçue 8 jours ouvrés avant le démarrage de la session de formation entrainera la facturation de l'ensemble des frais de formation.

Trame | 149 rue de Bercy Paris 75012 | Numéro SIRET: 41005119700037 |

Numéro de déclaration d'activité: 11 75 189 79 75 (auprès du préfet de région de: Ile de France)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou de l'abandon du stage par le bénéficiaire pour un cas de force majeure dûment reconnu, et validé par la direction, le présent contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues, au prorata de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 8 : Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord express de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Article 9 : Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à Trame sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Trame s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Article 10 : Traitement des différends

Si une contestation ou un différend n'a pas pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.